

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 mars 2020 à 13 h 30 à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général (*par téléphone*)  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Nathalie Bohémier, chef de division, affaires juridiques et assistant-secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absent : Me Jean-François Milot, secrétaire

---

#### **CE-2020-254-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2020-255-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2020-256-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MARS 2020**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 mars 2020, tel que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

---

#### **CE-2020-257-DEC JOURNÉE D'ÉTUDE / MODERNISATION DES POLITIQUES D'HABITATION / ÉNAP / 19 MAI 2020**

ATTENDU QU'une journée d'étude sur la modernisation des politiques d'habitation a lieu le 19 mai 2020 à l'École nationale d'administration publique (ENAP) à Montréal ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Simon Paquin à participer à la journée d'étude sur la modernisation des politiques d'habitation le 19 mai 2020 à l'École nationale d'administration publique à Montréal, conditionnellement à la tenue de l'événement. Que les frais afférents à cette journée, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2020-258-DEC      ASSISES / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / MAI 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en tant que 10<sup>e</sup> ville au Québec, continue à occuper un rôle de plus en plus actif sur la scène municipale et que les assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) constituent un lieu d'échanges privilégié pour de nombreux dossiers touchant la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les Assises 2020 de l'union des municipalités du Québec se tiendront du 20 au 22 mai 2020 au Palais des congrès de Montréal ;

Il est unanimement résolu d'autoriser Mmes Nathalie Bellavance, Nathalie Lepage, MM. Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Dany St-Pierre, Robert Morin et André Fontaine à participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 mai 2020, conditionnellement à la tenue de l'événement. Que les frais afférents à ces assises, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2020-259-DEC      FONDATION SAINT-SACREMENT / 3<sup>e</sup> ÉDITION / VIN, FORMAGES ET TAPAS / 8 MAI 2020**

ATTENDU QUE le Collège Saint-Sacrement est situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est invitée à souligner la 3<sup>e</sup> édition de l'événement « vin, fromages et tapas » de la Fondation Saint-Sacrement le 8 mai 2020 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la 3<sup>e</sup> édition de l'événement « vin, fromage et tapas » de la Fondation Saint-Sacrement le vendredi 8 mai 2020, conditionnellement à la tenue de l'événement. Que les frais afférents à cette soirée, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2020-260-DEC      PAROISSE                  BIENHEUREUSE-MARIE-ANNE-BLONDIN / 24<sup>e</sup> SOUPER-BÉNÉFICE / 2 MAI 2020**

ATTENDU QUE la Paroisse Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin est située sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est invitée à participer à leur 24<sup>e</sup> souper-bénéfice le 2 mai 2020 au Centre de golf Le Versant à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de huit (8) billets pour le 24<sup>e</sup> souper-bénéfice de la Paroisse Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin le 2 mai 2020 au Centre de golf Le Versant à Terrebonne, conditionnellement à la tenue de l'événement. Que les frais afférents à cette soirée, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2020-261-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- a) de la commission de la sécurité publique du 10 février 2020.
- 

**CE-2020-262-DEC OPTION AU BORDEREAU / COLLECTE SPÉCIALE AU PRINTEMPS 2020**

ATTENDU le changement à la collecte des résidus verts par l'utilisation des sacs de papier plutôt que les sacs de plastique;

ATTENDU la volonté des membres de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité d'offrir un service de collecte des résidus verts au printemps 2020 et qu'une réévaluation du besoin aura lieu pour 2021 à savoir si les citoyens sont prêts à faire davantage de feuillicyclage et d'herbicyclage;

ATTENDU la recommandation numéro CCDEM-2019-12-17/03 de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité, que le comité exécutif autorise la collecte spéciale au printemps 2020 dont les coûts sont de 25 000\$ (taxes en sus), le tout selon l'option au bordereau du contrat numéro SA17-12001 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles pour les Villes de Terrebonne et de Mascouche pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement de deux (2) ans intervenu avec Enviro Connexions.

Advenant que la collecte des résidus verts soit déconseillée en vertu d'une directive, recommandation ou décision gouvernementale en relation avec les mesures prises pour éviter la propagation de la COVID-19, la Ville de Terrebonne se réserve le droit d'annuler le contrat sans frais.

---

**CE-2020-263-DEC MANDAT / COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS DANGEREUX**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-143-DEC portant sur la détermination des mandats 2020 de la commission de la sécurité publique ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2020-220-REC recommandant au conseil de désigner la société SPCA Lanaudière Basses Laurentides comme étant chargée d'appliquer, conjointement avec la Direction de la police, outre la réglementation municipale, le règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 17 mars 2020, que le comité exécutif mandate la commission de la sécurité publique à donner les orientations afin d'apporter les modifications nécessaires au règlement sur les chiens dangereux, et ce, en fonction des nouvelles dispositions gouvernementales.

---

**CE-2020-264-REC      MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ /  
TAXES ET COMPENSATIONS IMPAYÉES / COVID-  
19**

ATTENDU la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 qui pourrait entraîner des difficultés de paiement des taxes et compensations dues et dans le but d'offrir un soutien aux propriétaires ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec suggère une solution pour aider les citoyens, commerçants et industriels ayant des comptes en souffrance;

ATTENDU QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les municipalités peuvent baisser les taux d'intérêts pour créances impayées;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 18 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil d'abaisser à 0% le taux d'intérêt annuel exigé pour les taxes et compensations imposées.

Que ce nouveau taux à 0% soit applicable sur l'ensemble de toutes créances dues à compter de leur date d'exigibilité et qui sont en souffrance.

Que ce nouveau taux à 0% soit applicable à partir du 18 mars 2020 et soit maintenu jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement.

---

**CE-2020-265-REC      CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ / INSPECTEUR EN  
ENVIRONNEMENT ET DOMAINE PUBLIC /  
DIRECTION DU GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

ATTENDU l'abolition du poste de secrétaire régime de retraite à la Direction de l'administration et finances le 16 janvier 2020 et considérant les enjeux découlant des changements climatiques, le resserrement des règles et les orientations en terme d'environnement, le contrôle des impacts de l'activité humaine sur l'environnement est devenu un incontournable ;

ATTENDU QU'il y a plus de 1000 propriétés riveraines adjacentes à des cours d'eau permanents sur l'ensemble du territoire et étant donné l'étendue du territoire et sa topographie et en lien avec la préparation d'un règlement qui viendra régir l'occupation du domaine public, une vigie et des inspections récurrentes de la part de la Ville deviennent nécessaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste d'inspecteur en environnement et domaine public ;

ATTENDU QUE le tout respecte l'article 21.02 de la convention collective des cols blancs, qui mentionne que, lors de l'abolition d'un poste, l'employeur doit ajouter un poste dans une fonction équivalente ou supérieure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 10 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction du génie et environnement dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal la création du poste syndiqué col blanc d'« inspecteur en environnement et domaine public » à la Direction du génie et environnement.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

**CE-2020-266-DEC      CONTRAT / SOUTIEN TECHNIQUE / 2020 BEEON**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 096-02-2016, adoptée le 29 février 2016, autorisant la signature d'une entente de partenariat visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle complète et intégrée en gestion de la sécurité publique à intervenir avec la firme ICO Technologies inc. jusqu'en 2020 ;

ATTENDU QUE l'application logicielle BeeOn est utilisée conjointement par la Direction des incendies et la Direction de la police pour la gestion policière, la gestion incendie, la gestion du SCAU 911 et la répartition des appels police et incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police et de la Direction des technologies de l'information du 5 mars 2020, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture numéro 23339 émise par la firme ICO Technologies inc. en date du 21 février 2020 pour le contrat de soutien technique au montant de 123 000\$ (taxes en sus) pour l'année 2020. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0052 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-267-DEC      SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE  
CAMIONNETTE « FORD F-250 SUPER DUTY »  
POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'acquisition d'une camionnette « Ford F-250 Super Duty » pour la Direction de la police (SA20-9013);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 février 2020 à 11 h 02, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	48 200,94\$ t.t.c.
Garage P. Venne inc.	49 766,93\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 février 2020 de Mme Julie Vallée, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2020, d'accepter la soumission de la société **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 18 février 2020, pour l'acquisition d'une camionnette « Ford F-250 Super Duty » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 41 922,97\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0053 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

---

**CE-2020-268-REC      SOUMISSION / 4<sup>e</sup> RENOUELEMENT /  
ENTRETIEN DES JEUX D'EAU**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2016, adoptée le 14 mars 2016, acceptant la soumission de la société Irriglobe inc. pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'un (1) an au montant de 179 677,18\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9085) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9085 pour l'entretien des jeux d'eau a été renouvelée pour une première année (résolution 82-03-2017), une deuxième année (résolution 104-03-2018) et une troisième année (résolution 99-02-2019), est échue depuis le 31 décembre 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une quatrième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 190 510,97\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (2,265%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2020, de recommander au conseil d'accepter, pour un quatrième renouvellement d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, la soumission pour l'entretien des jeux d'eau avec la société **IRRIGLOBE INC.** au montant de 165 697,74\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0049 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-269-DEC      SOUMISSION / 3<sup>e</sup> RENOUELEMENT /  
NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES,  
PLUVIAUX ET COMBINÉS AVEC CAMION  
ÉCUREUR-RÉCUREUR**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-491-DEC, adoptée le 26 avril 2017, acceptant la soumission de la société Beauregard Environnement Ltée pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur pour un contrat d'un (1) an au montant de 96 594,82\$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (SA17-9013) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9013 pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2018-200-DEC) et une deuxième année (résolution CE-2019-324-DEC), arrive à échéance le 25 avril 2020, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une troisième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 101 630,54\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (2,265%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2020, d'accepter, pour un troisième renouvellement d'un (1) an à compter du 26 avril 2020, la soumission pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur avec la société **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** au montant de 88 393,60\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0050 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-270-DEC      SOUMISSION / 2<sup>e</sup> RENOUELEMENT / SERVICE D'ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES BORNES D'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-218-430-DEC, adoptée le 18 avril 2018, acceptant la soumission de la société NORDIKEAU inc. pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie pour un contrat d'un (1) an au montant de 68 996,50\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA18-9026) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA18-9026 pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2019-331-DEC), arrive à échéance le 3 juin 2020 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 72 384,17\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (2,265%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2020, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 4 juin 2020, la soumission pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie avec la société **NORDIKEAU INC.** au montant de 62 956,44\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0047 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-271-DEC      SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-642-DEC, adoptée le 29 mai 2019, acceptant la soumission de la société Multi Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an au montant de 42 494,76\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA19-9039) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA19-9039 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière arrive à échéance le 28 mai 2020 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 43 460,55\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (2,265%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2020, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 29 mai 2020, la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière avec la société **MULTI ROUTES INC.** au montant de 37 800\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0048 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-272-REC      CONTRIBUTION AUX COÛTS DE TRAVAUX  
D'HYDRO-QUÉBEC / MONTÉE DES PIONNIERS,  
AVENUE DE LA CROISÉE ET LA RUE YVES-  
BLAIS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-825-DEC autorisant le directeur du génie et projets spéciaux à signer l'évaluation sommaire des coûts produit par la société Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau électrique dans le projet de la Croisée Urbaine estimés à 1 857 328,97\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le projet devait faire une étude portant sur l'offre de référence d'un réseau souterrain et que le montant des travaux a été révisé à 1 671 076, 26\$;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 642 prévoit ces travaux;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés et que la société Hydro-Québec a facturé un montant de 1 716 288,39\$ (taxes en sus), ce qui inclus un montant de 1 671 076,26\$ pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine, 4 200\$ (taxes en sus) pour le coût des travaux reliés à la signalisation et un montant de 41 012,13\$ (taxes en sus) pour l'ajustement du coût réel des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 12 mars 2020, que le comité exécutif recommande au conseil d'approuver la facture numéro 760649 émise par la société Hydro-Québec en date du 3 décembre 2019 pour le coût des travaux pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine sur la montée des Pionniers, l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais et d'autoriser la trésorière à payer à la société Hydro-Québec un montant (coût réel) de 1 716 288,39\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0059 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-273-REC      PROJET DE RÈGLEMENT 1001-311 / CRÉER LES  
ZONES 8967-07 ET 8868-70 À MÊME UNE PARTIE DE  
LA ZONE 8868-61 / AUTORISER LES USAGES  
RELIGIEUX DANS LA ZONE 8868-70 (BOULEVARD  
LAURIER)**

ATTENDU la demande, datée du 6 septembre 2019, déposée par un organisme actif dans la communauté depuis 2007 visant à permettre les activités religieuses au 1220, rue Philippe-Chartrand;

ATTENDU QUE peu de zones ne permettent ce type d'usage à l'exception des zones où ces usages sont déjà existants;

ATTENDU QUE le site visé par la demande est un secteur à dominance commercial;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme le 29 août 2019 et que ceux-ci ont émis une recommandation favorable;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 516-10-2019 entérinant le procès-verbal du CCU modification réglementaire ;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 26 février 2020, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du règlement numéro 1001-311 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8967-07 et 8868-70 à même une partie de la zone 8868-61 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 8868-70 (boulevard Laurier).

---

**CE-2020-274-DEC      AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION /  
PARTICIPATION FINANCIÈRE / RÉALISATION DE  
DEUX (2) GUIDES D'AMÉNAGEMENT / AQLM**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-652-DEC, adoptée le 29 mai 2019, autorisant la signature de la convention de contribution financière à intervenir avec l'Association québécoise du loisir municipal ;

ATTENDU la réalisation des guides d'aménagement et d'entretien des terrains de soccer extérieurs ainsi qu'un manuel de référence en matière de sécurité aquatique et que ces guides sont disponibles sur le site Internet de l'AQLM ;

ATTENDU QUE l'AQLM est un regroupement d'intervenants en loisir municipal qui voit notamment au développement de pratiques et au partage d'expertises dans l'intérêt du droit et de l'accès au loisir pour tous ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est membre de l'AQLM ;

ATTENDU QUE ces guides seront disponibles sur un site Internet qui deviendra la plateforme de référence pour mettre en commun et de maintenir à jour les meilleures pratiques visant des installations de qualité, sécuritaires et pérennes au bénéfice des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE le développement et la mise en ligne de ces guides constituent une plus-value pour la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 mars 2020, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention de contribution financière à intervenir avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et qu'un montant de 15 000\$ (taxes en sus) soit versé à l'Association québécoise du loisir municipal. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2020 0060 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2020-275-DEC      POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2020-2021 /  
ORGANISMES À TITRE DE PARTENAIRE DE  
L'ACTION COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 13 décembre 2004 de la « Politique de reconnaissance aux organismes »;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnu par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 mars 2020, que le comité exécutif reconnaît pour un (1) an, soit du 16 mars 2020 au 15 mars 2021, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<b>Nom</b>	<b>Groupe</b>
Association de ringuette des Moulins .....	B1
Association du baseball mineur de La Plaine inc. ....	B1
Club Coralline .....	B1
Club de gymnastique Viagym inc. ....	B1
Club de plongeon CAMO.....	B1
Zone Ados .....	B2
Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord .....	D1
Association Panda - MRC des Moulins .....	D4
Diabète Rive Nord .....	D4
Les petits frères de Terrebonne.....	D4
Société Alzheimer de Lanaudière.....	D4
Uniatox .....	D4
Centre Le Diapason.....	D5
Le Cercle des fermières de Lachenaie .....	E1
Club amical de ballon-volant de La Plaine.....	G1
Visa Santé Terrebonne.....	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

---

**CE-2020-276-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 13h55.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire